

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 novembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	5	3	7	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BRUN Patrick à SIMON Philippe, BIDAUD Jean-Michel à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, DUGAY Marie à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : BESNIER MICHELLE, LEBLANC Christian, PLAZANET Mélanie

Membres absents : SIMON Isabel, COUPET Georges, GORA Richard, CHABANAT Christine, COLIN Juliana, LOURADOUD Patricia, LEVET Elise

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

INSTITUTION

Délibération n° C120-2025 : Convention territoriale globale : autorisation de signature du Président

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre pour le territoire avec le cosignataires suivants :

- La CAF
- Le Conseil départemental de la Haute-Vienne
- Les communes d'Eymoutiers, Peyrat le Château, St Julien le Petit, Cheissoux, Bujaleuf
- La Communauté de communes des Portes de Vassivière.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (annexe 1 de la convention) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3 de la convention) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (annexe 4 de la convention)

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'engage à mettre en place des actions pour répondre aux besoins repérés. La vision partagée du territoire suite à cette année de concertation est : *En 2050, Portes de Vassivière offre un cadre de vie préservé, dynamique et accueillant. Il dispose de toutes les ressources permettant à ses habitants de bien vivre, ensemble, tout au long de leur parcours de vie.*

Les principaux changements fin de projet, dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) et des tables de concertation menées sont :

- Les parents et futurs parents accèdent à des services petite enfance, jeunesse et parentalité adaptés à leurs besoins ;
- Tous les publics vulnérables accèdent en proximité aux services d'accompagnement dont ils ont besoin ;
- Tous les habitants de Portes de Vassivière utilisent les services et dispositifs de mobilité existants sur le territoire ;
- Les professionnels de santé s'installent durablement sur le territoire.

Les objectifs conjoints entre l'ensemble des signataires sont :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :

- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :

- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

Elle permettra notamment à la CCPV de pouvoir continuer à bénéficier du soutien financier de la CAF et du département pour ses actions.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- **DE VALIDER** la convention territoriale globale ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix pour décident :

- **DE VALIDER** la convention territoriale globale ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 1^{er} décembre 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **03 DEC. 2025**
Publié le : **03 DEC. 2025**